

PAR COURRIEL

Québec, le 15 avril 2024

Monsieur Christian Pelletier  
Directeur  
Direction principale des parcs nationaux  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et  
des Parcs  
[Christian.Pelletier@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Christian.Pelletier@mffp.gouv.qc.ca)



INFORMER

**Objet : Projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac – Questions complémentaires - DQ3**

---



CONSULTER

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **17 avril 2024 à 16h** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.



AVISER

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mathieu Giroux  
Coordonnateur du secrétariat de la commission

p. j. : Questions

c. c. : Jean-Marc Bissonnette, Adjoint exécutif

1. Veuillez fournir un tableau indiquant quelle serait la superficie approximative occupée par chacun des éléments suivants, ainsi que les superficies qui devraient être déboisées, lorsqu'applicable :
  - a. Le stationnement actuel
  - b. Le stationnement supplémentaire
  - c. Le camping (avec et sans services et prêt-à-camper)
  - d. Le camping vanlife
  - e. La Maison des Dunes et son annexe
  - f. Les chemins d'accès dans le parc et les pistes cyclables
  - g. L'atelier
  - h. Les autres aménagements (amphithéâtre, promenade, champ d'épuration, etc.)

Les questions suivantes proviennent de questions posées par le public :

2. Comment les limites du parc national sur l'ensemble de son pourtour seraient-elles affichées et comment la surveillance et le contrôle sur le territoire du parc seraient-elles effectuées (ex. : bris des filets japonais, graffitis, utilisation de VTT ou de motocross, gestion des ordures, etc.)?
3. Vu le poids des véhicules récréatifs, ces derniers pourraient-ils compromettre l'intégrité de la terrasse marine où ils circulent (vibrations, compaction, etc.)?
4. Pour une personne ayant son droit d'accès, le parc serait-il accessible légalement en dehors des heures d'ouverture?
5. Vous indiquez dans le *Document d'information* : « Un petit stationnement d'environ 15 à 20 espaces serait aménagé le long du chemin menant à l'entrée du camping. Les visiteurs pourraient s'y stationner brièvement (maximum 1 heure) pour admirer la vue sur le fleuve. Cette proposition répond à une demande des citoyens de Tadoussac. » (PR3, p. 30).
  - a. Veuillez préciser sur la carte du concept d'aménagement l'emplacement de ce stationnement de courte durée.
  - b. Les personnes qui s'y stationneront devront-elles avoir leur droit d'accès?
  - c. De quelle façon s'effectuera le contrôle?